



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 09/01/2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 décembre 2023 et le 9 janvier 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Construction de la microcentrale hydroélectrique du torrent des Moulins à Montvalezan (73)**

Aménagement réalisé par la société « GEG Energies Nouvelles et Renouvelables » et les régies d'électricité des communes de Montvalezan et Saint-Foy-Tarentaise en vue de l'autorisation d'exploiter, pour une durée de 40 ans, un aménagement hydroélectrique sur le torrent des Moulins. La centrale se positionnera en rive gauche du torrent des Moulins, à 925 m d'altitude, en amont hydraulique du hameau de Viclaire sur la commune de Sainte-Foy-Tarentaise. L'aménagement hydroélectrique fonctionnera au fil de l'eau et développera un tronçon court-circuité (TCC) de 796 m de longueur.

- **Création modification de la ZAC Parilly à Bron (69)**

Création de la Zac Parilly s'inscrivant dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain portée par la métropole de Lyon sur un site de 37 hectares, une surface de plancher d'environ 63 450 m² et une programmation d'environ 1 412 logements. Le quartier est traversé par l'autoroute A 433 qui permet de distinguer un « secteur nord » d'un « secteur sud ». Une partie du périmètre du quartier longe le boulevard Laurent Bonnevey. Le projet de création de Zac s'inscrit dans un objectif de dédensification du quartier.

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08
Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr
Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11
Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr
Contacts presse du ministère de la Transition écologique
Tél : 01 40 81 18 07
Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- **Révision du PLU de Veauche (42)**

Révision du plan local d'urbanisme de la commune de Veauche. Ce projet vise à maintenir une croissance démographique sur le niveau actuel avec un objectif de 0,5% par an et la création de 140 logements. Au total, le projet de révision du PLU prévoit une consommation d'espace de l'ordre de 53 hectares (zones à urbaniser AU), dont 22 hectares mobilisables à long terme en dents creuses et densification, 30 hectares à court terme pour des activités économiques comprenant la ZAC des Murons II et moins d'un hectare pour des équipements.

- **Modification du PLU n°3 de Mably (42)**

Création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limité (Stecal), mises à jour de trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP) concernant l'habitat, des règlements écrits et graphiques et modifications de zonages en zones N et AUc

- **Remplacement du TSCD 6-10 de Beauregard à Combloux (74)**

Construction d'un appareil débrayable mixte équipé avec des sièges 6 places et des bennes 10 places, avec un débit en montée de 2 600 p/h (contre un débit actuel réel de 1 800 p/h), et un débit de 800 p/h en descente, la construction des deux gares pour 930 m² de surface de plancher et de 17 pylônes après démontage des ouvrages et gares existantes

- **Elaboration du PLU de la commune de Peyrieu (01)**

Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) prescrite depuis le 2 juillet 2015 prévoyant de maintenir la croissance antérieure de 1,1 % afin d'accueillir 100 habitants d'ici 2030 ce qui nécessite 60 logements dont 30 déjà construits et induira une consommation d'espace de 3,3 ha, qui sera réalisée uniquement dans l'enveloppe urbaine. Le territoire comprend en partie un site Natura 2000.

- **Construction et exploitation d'une plateforme logistique à Saint Jean-sur-Veyle, Bâgé-Dommartin et Saint Cyr-sur-Menthon (01)**

Implantation d'une plateforme logistique sur la zone d'activités du Champ du Chêne sur les trois communes de Saint-Jean-sur-Veyle, Bâgé-Dommartin et Saint-Cyr-sur-Menthon (01). Cette plateforme logistique s'installe sur un terrain d'environ 125 345 m² de terres agricoles, entre un ensemble de bâtiments de la zone d'aménagement concertée du Buchet à l'ouest, l'autoroute A40 au nord, la route départementale RD1079 au sud et un ensemble de parcelles agricoles à l'est.

- **Révision du PLU de la commune du Versoud (38)**

Révision permettant la production de 355 à 410 logements supplémentaires sur la période 2024-2036. L'extension du secteur des Côtes Belles permettra l'accueil d'environ 120 logements. Le reste des logements est prévu dans l'enveloppe bâtie de la commune (capacité de 118 logements en dents creuses et divisions parcellaires, et de 172 logements en renouvellement urbain). Cette révision conduit à une consommation foncière de 20,5 ha.

- **Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Hilaire (03), par la société Q Energy**

Projet de parc photovoltaïque au sol présenté par la société par actions simplifiée (SAS) CPES Clotrons situé sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire, dans le département de l'Allier.

Le projet consiste en l'implantation, au lieu-dit « les Clotrons », d'un parc photovoltaïque, sur une surface clôturée de 8,4 ha, pour une puissance installée de 10 MWc. La production annuelle est estimée à environ 12,5 GWh

- **Remplacement de la télécabine du Lina à Chatel (74)**

Création d'un télésiège de 87 sièges débrayable d'un débit de 3 000 p/h contre 2 230 p/h actuellement, l'installation de 13 pylônes, l'aménagement de la gare amont et aval et l'installation du câble après le démantèlement de la télécabine du Linga et des pylônes existants

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>